Olivier de Lorgeril, président de la Demeure historique

Élu il y a un an à la tête de l'association française des propriétaires-gestionnaires de châteaux et monuments privés, **il a bataillé pour que ses adhérents ne soient pas les oubliés des plans de soutien et de relance post-Covid**. Retour sur trois mois décisifs.

PROPOS RECUEILLIS PAR MYLÈNE SULTAN

Depuis la mi-mars, le quotidien d'Olivier de Lorgeril est agité. Séminaires en ligne, visioconférences, grand-messe numérique avec les adhérents de la Demeure historique, association regroupant les propriétaires-gestionnaires en France de monuments et jardins historiques privés… De fait, pour les châteaux et lieux qui proposent des visites, organisent des réceptions et séminaires ou possèdent des chambres d'hôtes, la fermeture imposée par les pouvoirs publics le 17 mars a signé le début d'importants problèmes financiers. Dès le premier choc passé, Olivier de Lorgeril, propriétaire du château de la Bourbansais (Ille-et-Vilaine), a renfourché son cheval de bataille : le nécessaire développement économique des monuments privés, seule planche de salut pour assurer leur pérennité. Cette ligne directrice, le nouveau président l'a impulsée dès son arrivée en instaurant des référents «activités touristiques et économiques», chargés d'aider les propriétaires à réfléchir en ce sens, et en lançant le réseau des Audacieux du patrimoine, dont les quelque 250 membres ont fait de la gestion de leur domaine un métier. Plusieurs actions étaient prévues. Et puis, mars 2020 est arrivé.

Quelle a été votre première réaction à l'annonce du confinement ?

Comme beaucoup, j'ai été sidéré par cette mesure inédite. Cela a été si soudain ! Au 1er mars, tout allait encore bien. Au 15, on a pensé que le début de saison serait difficile, mais bien vite, la situation a pris des allures de catastrophe. De fait, à ce moment-là, tout le monde a bien compris que l'impact économique allait être immédiat et durable. Nous avons été submergés d'appels paniqués de nos adhérents : ils ne pouvaient pas bénéficier du prêt garanti par l'État (PGE) mis en place par le gouvernement. À cela, une raison simple : la plupart des monuments privés ont un statut de société civile immobilière, une forme juridique purement et simplement exclue du dispositif. Leurs propriétaires avaient pourtant des frais incompressibles qui continuaient de courir : lorsqu'un château ferme ses portes, on peut mettre au chômage partiel les guides, les agents d'accueil, mais pas tout le personnel. Il faut s'occuper de jardins qu'on ne peut laisser à l'abandon, surtout au printemps, ou d'animaux qu'il faut nourrir et soigner. Ici, à la Bourbansais, les dépenses fixes représentent 4 000 € chaque jour et à Vaux-le-Vicomte, où il a fallu garder cinq jardiniers sur les soixante habituellement en activité, ce montant s'élève à plusieurs dizaines de milliers d'euros par semaine.

Qu'avez-vous fait pour que les monuments privés puissent bénéficier du prêt garanti par l'État ?

Le 18 mars, avec le bureau de la Demeure historique, nous avons tenu une réunion de crise. Il a été décidé d'écrire à Bruno Le Maire, avec notre déléguée générale Armelle Verjat, pour alerter le ministre de l'Économie de l'imminence des catastrophes que cette exclusion allait provoquer. En parallèle, avec le réseau de nos délégués régionaux, nous avons mené une campagne de sensibilisation de nos parlementaires. Certains, comme Marc Lelandais (château Gaillard, ndlr), ont fait jouer au maximum leurs relations, ciblant des personnalités influentes sensibles à la cause des monuments historiques. Au bout de trois semaines, nous avons été compris. Il a fallu attendre encore un peu pour que l'arrêté soit publié. Cela a vraiment été un mois dense…

Sur quels autres fronts avez-vous bataillé ?

Après cette première manche pleine de suspense et d'angoisse, nous avons craint d'être de nouveau exclus. Cela concernait cette fois-ci

© COPYRIGHT AUCTIONSPRESS

© CHÂTEAU DE LA BOURBANSAIS

© COPYRIGHT AUCTIONSPRESS

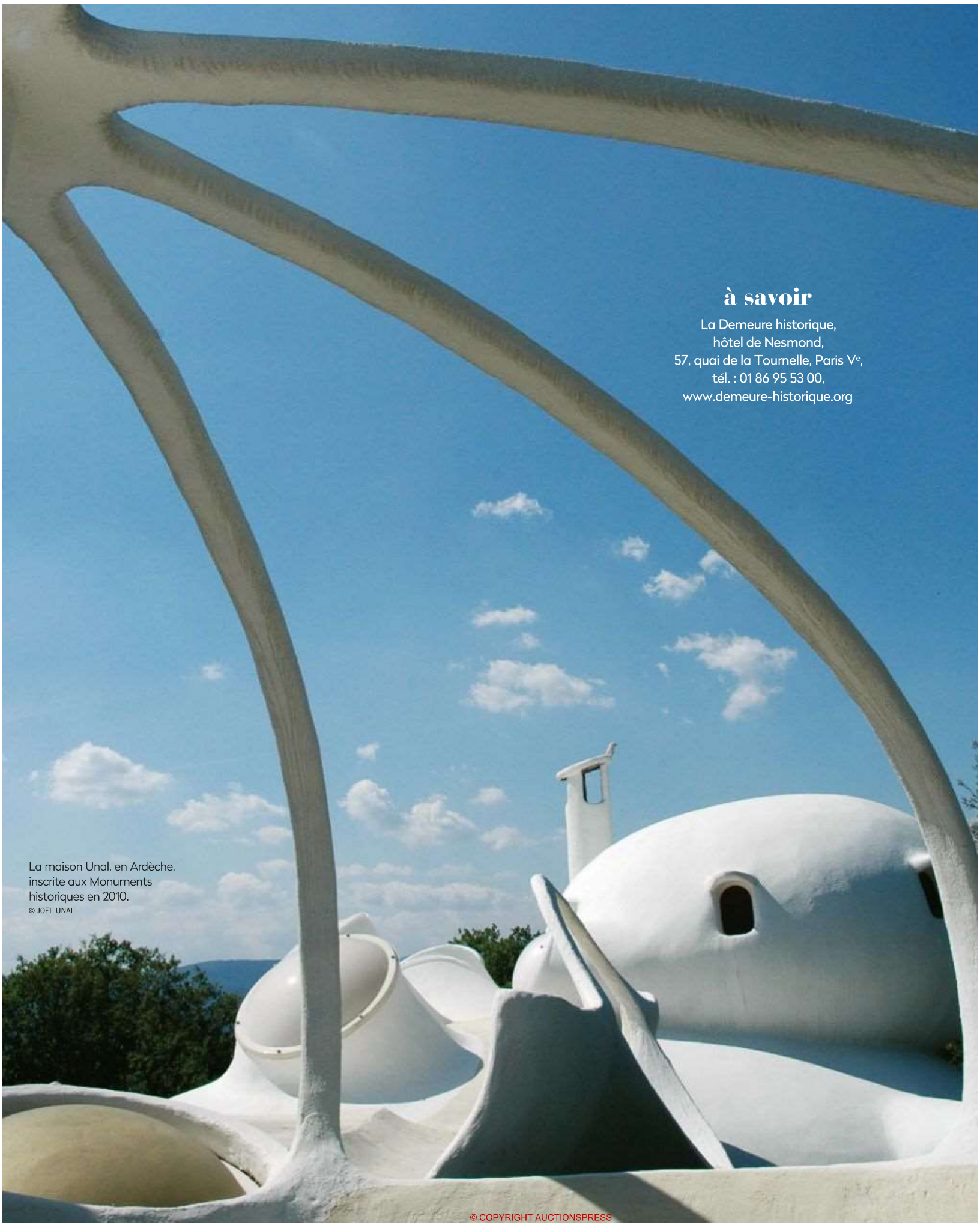

à savoir

La Demeure historique,
hôtel de Nesmond,
57, quai de la Tournelle, Paris Ve,
tél. : 01 86 95 53 00,
www.demeure-historique.org

La maison Unal, en Ardèche, inscrite aux Monuments historiques en 2010.
© JOËL UNAL

© COPYRIGHT AUCTIONSPRESS

Le château de Villandry et ses jardins remarquables.
© F. PAILLET

le «plan tourisme» présenté par le gouvernement le 14 mai. L'idée majeure a été que nos adhérents soient regardés comme des acteurs touristiques et puissent être intégrés à ce futur plan d'urgence, quels que soient la nature de leur activité et leur statut juridique. Cela n'allait pas de soi… D'abord, les monuments historiques en mains privées ne sont pas nécessairement des entreprises au sens strict du terme. Certains sont par exemple gérés par des SCI, et les recettes issues de leur billetterie sont considérées comme des revenus fonciers. Dans d'autres, les entrées sont comptabilisées au sein d'une société commerciale… Et puis, les monuments privés dépendent du ministère de la Culture. À vrai dire, l'enjeu réel n'était pas de négocier quelque chose de spécifique mais d'être intégrés à la filière touristique. J'ai eu en ligne Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État au Tourisme, qui m'a assuré que telle était bien sa volonté. Du reste, il a tout récemment intégré la Demeure historique au sein du comité de filière «tourisme», qui rassemble tous les acteurs du secteur.

Avez-vous fait d'autres propositions aux pouvoirs publics ?

Nous en avons rédigé dix : cinq concernant l'accompagnement et la réouverture des monuments et jardins historiques, cinq autres pour relancer la filière patrimoniale. L'une d'elles a trait aux mesures d'aide aux travaux d'entretien, qui permettraient d'aider également les entreprises du bâtiment, très touchées par la crise. Nous proposons que les taux de subvention habituellement accordés soient doublés. Ce serait une incitation forte pour que les propriétaires effectuent des travaux dès le mois de septembre. Nous pourrions aussi créer un «compte épargne travaux», sur le modèle du plan épargne entreprise, afin d'avoir une trésorerie pour financer les charges courantes ou des travaux urgents. Par ailleurs, je souhaite que les monuments historiques aient accès à un fonds de compensation qui épongerait une partie des pertes sèches dues au confinement : les frais de fonctionnement incompressibles et la perte de chiffre d'affaires s'élèvent à quelque 55 M€ pour notre secteur. Les parcs animaliers l'ont obtenu, alors pourquoi un château obligé de conserver ses jardiniers n'y aurait-il pas droit ? Nous entamons aussi des démarches auprès des assureurs pour qu'ils suspendent les primes pendant cette dure période, qu'ils tiennent leurs engagements si la perte d'exploitation est inscrite sur le contrat, voire qu'ils fassent un geste commercial… Il en va de leur image et ils ont tout à y gagner.

Durant cette crise, on a beaucoup parlé de patrimoine. Les monuments historiques ne pourraient-ils pas en sortir plus forts ?

Les 1 500 monuments privés en France qui accueillent neuf millions de visiteurs chaque année sont aujourd'hui clairement perçus comme de véritables acteurs économiques. Nous avons été entendus, et j'en ai tous les jours la preuve. Ainsi du rapport publié le 4 juin par la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, présidée par Jean-Marie Bockel, qui insiste sur l'enjeu de développement local que représente notre secteur. 500 000 emplois en dépendent aujourd'hui. Les Français sont attachés à leur patrimoine… La joie de nos premiers visiteurs et leurs remerciements nous encouragent à poursuivre notre mission d'intérêt général. Des campagnes de communication vont d'ailleurs être mises en œuvre, comme «Cet été je visite la France», contribuant à mettre en lumière les havres de paix que représentent les monuments et les jardins privés. Nous sommes viscéralement attachés à ces lieux. Permettez-moi une anecdote personnelle : en 1990, lorsque mon père a souhaité se retirer, mes deux sœurs et moi avions le choix entre trois possibilités. Soit vendre la Bourbansais, soit la mettre en gérance, soit nous en occuper nous-mêmes. J'avais 22 ans et n'étais pas du tout prêt à abandonner mes études, mais je n'ai pas hésité. J'ai dit oui tout de suite, avec l'assentiment complet de mes sœurs. Et cela fait trente ans que je m'y consacre. Le châtelain enfermé dans sa tour d'ivoire, c'est de l'histoire ancienne ! ■

© COPYRIGHT AUCTIONSPRESS